



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, vendredi 20 juin 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### NOUVEAU POLE INDUSTRIEL DE PETIT-COURONNE

1 - La raffinerie de Petit Couronne, fondée en 1929, a constitué pendant des décennies un des fleurons de l'industrie rouennaise. Ses difficultés persistantes ont conduit à sa fermeture en 2012 et ont amené le Gouvernement à déployer, avec l'appui de toutes les parties prenantes, élus du territoire, tribunal de commerce, administrations de l'État et partenaires sociaux, **les efforts les plus énergiques pour trouver un repreneur fiable et solide.**

**Malgré les efforts énergiques déployés par le Gouvernement avec l'appui de tous les partenaires,** la liquidation a dû être prononcée par le tribunal de commerce en avril 2013.

Tout au long de l'année 2012 et 2013, à aucun moment une offre de reprise de la raffinerie, pour y poursuivre les activités de raffinage, n'a réuni les conditions élémentaires requises, en termes de capacités d'approvisionnement, de capacités techniques, de capacités financières et de viabilité. Les multiples démarches et rendez-vous pour sécuriser les offres ou trouver de nouvelles solutions n'ont hélas pas abouti, dans un contexte mondial de réduction de la demande de produits pétroliers et de difficultés spécifiques au raffinage en France.

Le 16 avril 2013 le tribunal de commerce de Rouen, en l'absence d'offre crédible, a été obligé de confirmer la liquidation judiciaire de la raffinerie de Petit-Couronne.

2 – Afin de retrouver très rapidement les voies et moyens d'un repositionnement industriel pour ce site d'exception, aux atouts uniques au cœur de l'agglomération rouennaise, le Gouvernement a confié à Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, une mission pour déterminer l'avenir industriel et portuaire du site.

Cette mission a été organisée avec Guillaume Bachelay, député de la circonscription, Nicolas Mayer-Rossignol, président du conseil régional, Frédéric Sanchez président de la Métropole, Nicolas Rouly, président du conseil général, Dominique Randon, maire de Petit-Couronne, les salariés et leurs représentants -au sein d'un comité de pilotage-, et avec la mobilisation de tous les services de l'Etat. **Cette mission a travaillé inlassablement depuis un an à la recherche de nouvelles activités industrielles afin de créer de nouveaux emplois** ouverts aux salariés et aux habitants de Petit Couronne et de l'agglomération.

#### SRDCI

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55  
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
site Internet: [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

Dans le même temps, toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité des salariés de la raffinerie et celle des habitants.

**Un plan de sauvegarde de l'emploi du meilleur niveau a été mis en œuvre.** Le préfet de région appuyé par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et par Pôle Emploi a été particulièrement attentif à ce que les droits des salariés soient intégralement mis en œuvre.

Les 3/4 des 449 salariés licenciés ont, à ce jour, une perspective (départ à la retraite, contrat de travail, formation ou création d'entreprise) :

- 188 personnes ont retrouvé un emploi (dont 121 contrats à durée indéterminée) ;
- 77 personnes sont appelées à bénéficier d'une mesure de retraite ou de pré-retraite.
- 15 personnes ont un projet de création d'entreprise.
- 50 personnes ont entamé un cursus de formation.

Sur les 119 personnes dont la situation est en cours d'examen, 18 sont employées par la cellule liquidative et 46 sont en recherche active d'emploi.

La mise en sécurité du site pour la protection des habitants et des riverains de Petit Couronne a dans le même temps été réalisée. Les produits hydrocarbures ont été enlevés, les cavernes de gaz ont été vidées. Cette mise en sécurité a été menée à bien sous l'autorité du préfet et sous la surveillance constante de la DREAL/inspection des installations classées. A ce jour, grâce à l'excellent travail réalisé, pour la mise en sécurité, par la cellule liquidative, sous l'égide de la liquidatrice judiciaire, **il ne subsiste plus aucun risque technologique majeur menaçant la sécurité** des habitants et des riverains.

3 – Ce 25 avril, un an, -pratiquement jour pour jour- après la confirmation par le tribunal de commerce de la liquidation judiciaire de la raffinerie de Petit-Couronne, le juge commissaire a retenu une offre qui donne au site une chance réelle et sérieuse de se repositionner en termes industriels et portuaires. **Pour la première fois, un vrai projet industriel créateur d'emplois** pour le site est présenté. En effet, les investisseurs se sont engagés devant le tribunal à créer plus de 100 emplois à court terme pour mener à bien les opérations de remise en état du site. A terme, ce seront plus de 400 emplois qui seront générés par les porteurs de projet sur le site de Petit-Couronne.

L'Etat et les collectivités resteront extrêmement vigilants quant au devenir industriel du site et aux emplois effectivement créés.

L'État participera financièrement à l'achèvement des opérations de mise en sécurité et aux opérations de dépollution qui permettront ensuite de réimplanter différentes activités.

Le plan de sauvegarde de l'emploi va continuer à être suivi très attentivement par le préfet, avec l'appui de la DIRECCTE et de Pôle Emploi.

De la même façon, le préfet de région continuera à assurer le contrôle étroit, avec l'appui de la DREAL, des opérations de mise en sécurité et de dépollution.

En ce vendredi 20 juin, Les groupes BOLLORÉ et VALGO ont participé au comité de pilotage de repositionnement du site pour présenter leur projets aux partenaires. Cyrille Bolloré et François Bouché ont détaillé les actions qui vont être mises en œuvre.

**Aujourd'hui, toutes les chances doivent être données par tous, État et collectivités locales, pour que se concrétise ce projet porteur d'avenir et d'emploi.**

#### **SRDCI**

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55  
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
site Internet: [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)